

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 FÉVRIER 2010

Présents : MM. PALENGAT Philippe, COULATO Thierry, MAGENDIE Michel, Mme CAPDEVIELLE Lucie, M. LADEVEZE Thierry, Mme MATRAS Mireille, MM. PORTALET Gabriel, DE SOUSA Helder, LEBLOND Didier

Absents : MM. ABADIE Joël, IVANAJ Anton, Mme LARROUTUDE Marie

Excusés : M. CAZENAVE Pierre-Alexandre, M. PICOURLAT Jean-Luc qui a donné procuration à M. PALENGAT Philippe, M. MORGADO Patrick qui donne procuration à Mme CAPDEVIELLE Lucie

Secrétaire de séance : M. LADEVEZE Thierry

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Thierry COULATO, 1^{er} Adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus	500 228,18
	Réalisé	416 878,91
Recettes	Prévus	500 228,18
	Réalisé	494 377,53

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	347 074,53
	Réalisé	387 463,50
Recettes	Prévus	347 074,53
	Réalisé	525 169,41

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	77 498,62
Fonctionnement	137 705,91
Résultat global	215 204,53

Voté à l'unanimité

ÉCHANGE PARCELLE GLISIA

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier de MM. GLISIA David et Hubert donnant leur accord pour un échange de parcelle jouxtant leur propriété avec la commune.

Le Conseil municipal donne un avis favorable pour poursuivre la négociation.

ACHAT PARCELLE D 255 PAR M. BITAILLOU

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande d'acquisition formulée par M. BITAILLOU René pour la parcelle D 255 qu'il cultive depuis plusieurs années. Le Conseil municipal décide de suivre l'avis à la Safer qui propose le tarif de 1€/m².

Voté à l'unanimité

PRIX DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un collectif de parents d'élèves extérieurs à Gabaston demande un tarif dégressif de la garderie à partir de 2^{ème} enfant.

Après délibération, le Conseil décide de maintenir les tarifs à 15 euros par enfant et le 3^{ème} enfant gratuit.

Vote : 10 pour, 1 abstention

NOUVEAU CONTRAT EMPLOYÉ COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que l'employé communal travaille actuellement 24 heures par semaine.

Il propose d'augmenter son temps de travail à 28 heures par semaine.

Il précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Voté à l'unanimité

ACHAT MATÉRIEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune ne possède pas de camion, et qu'il serait nécessaire d'en posséder un, notamment pour transporter les déchets verts à la déchetterie de Morlaàs.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le réfrigérateur de la salle des fêtes ne fonctionne plus et qu'il est nécessaire de le remplacer.

Il fait savoir aussi que le photocopieur de l'école est ancien et n'est plus couvert depuis le début de l'année par un contrat de maintenance. Il propose d'en acquérir un nouveau en location.

Il précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Voté à l'unanimité

SOLIDARITÉ HAÏTI

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques proposant de témoigner de la solidarité avec le peuple Haïtien à la suite du terrible tremblement de terre qu'ils ont subi. Chacune des communes de la Communauté des Communes des LGS a versé 100 €. La participation de la commune de Gabaston se limitera à cette somme.

Vote : 10 pour, 1 abstention

LOCATION SALLE MÉNUSÉ

Monsieur le Maire communique au Conseil un courrier concernant la mise en place d'un groupe de Sophrologie sur la commune, sous la responsabilité de Lydie Lafargue (à partir du 15 février 2010).

Il propose de signer une convention d'occupation de la salle Ménusé pour ce groupe et de fixer le tarif à 15€ par mois, à raison d'une heure par semaine jusqu'au 30 juin 2011.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique un courrier de Mme Matras concernant la plantation des trois tulipiers à la limite du parking. Elle demande à ce qu'ils soient déplacés car les racines empièteront sur l'évacuation souterraine des drainages de son champ.

Les arbres seront donc déplacés.

Avancement d'échelon du personnel communal.

Il est décidé d'accepter les propositions du centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques, à savoir un avancement au 4 janvier 2010 pour Mme Piquendar (échelon 5 à 6), au 12 septembre 2010 pour Mme Sinsau (échelon 10 à 11), au 1^{er} février 2010 pour Mme Morgado (échelon 4 à 5) et de repousser d'un an celui de Mme Level au 7 avril 2011 (échelon 8 à 9).

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures quarante minutes.